

Objectifs	- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité - Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles - Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée
Public	Candidats au métier d'agent de prévention et de sécurité Attention : À la suite de la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau : - Le diplôme national du Brevet - Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe - Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...) - Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalent au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues - Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalent au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues Le décret n° 2022-198 du 17 février 2022 prévoit également qu'il est possible de justifier du niveau B1 de connaissance de la langue française par Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NABIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par l'arrêté NOR INTV20006315a du 12 mars 2020 (Etats francophones, Algérie, Maroc, Tunisie). Ces dispositions sont applicables à partir du 1er mai 2022
Prérequis	- Posséder une autorisation préalable délivrée par le CNAPS - Connaître la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne : être titulaire d'un titre de séjour délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français et autorisant une activité salariée Les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) : - Obtenir du pays d'origine le document original équivalent au bulletin n°3 du casier judiciaire traduit en français par un traducteur certifié et justifier pour obtenir leur autorisation préalable, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau : Un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe reconnu par l'A.D.E.F. - Extrait de casier judiciaire, équivalent au casier B3, du pays d'origine traduit en langue française par un organisme certifié
Durée	26 jours soit 182 heures dont 1 jour soit 7 heures d'examen

Date – Planning – Délai d’accessibilité	Le délai d'accès moyen à une formation TFP APS (ex-CQP) est de 4 semaines, sous réserve de respecter le process d'entrée en formation et de posséder la condition tenant à la moralité
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise- Fonds FNE – POE – AIF France Travail – CPF
Lieu	En centre
Coût	Nous consulter
Nb participants	4 à 12 participants

Programme Pédagogique

Socle de base - 41 heures :

- UV 1 : module secourisme (14 heures)
- UV 2 : module environnement juridique (16 heures)
- UV 3 : module gestion des conflits (5 heures)
- UV 4 : module stratégique (6 heures)

Spécialité - 134 heures :

- Complément module environnement juridique (5 heures)
- Complément module gestion des conflits (9 heures)
- Complément module stratégique (2 heures)
- UV 5 : module prévention des risques d'incendie (7 heures)
- UV 6 : module professionnel (7 heures)
- UV 7 : module sensibilisation aux risques terroristes (13 heures)
- UV 8 : module professionnel (45 heures)
- UV 9 : module palpation de sécurité et inspection des bagages (7 heures)
- UV 10 : module surveillance par moyens électroniques de sécurité (7 heures)
- UV 11 : module gestion des risques (11 heures)
- UV 12 : module évènementiel spécifique (7 heures)
- UV 13 : module gestion des situations conflictuelles dégradées (7 heures)
- UV 14 : module industriel spécifique (7 heures)

Examen - 7 heures

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, PC Sécurité équipé, bac à feu, extincteurs, chemin de ronde avec pointeau, caméra de surveillance, matériel pédagogique de démonstration, magnétomètre, gilets tactiques, lampes frontales, radio, système téléphonique interne pour simuler les appels

Humains : 1 formateur

Modalités d'évaluation

Pendant la formation :

- Evaluation formative théorique (QCU/QCM) pour les UV : 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 -10 – 11 – 12 – 14
- Evaluation formative pratique pour les UV : 1 – 3 – 5 – 7 – 8 – 9 – 11 – 13

Après la formation :

Examen par un jury externe composé :D'un QCU portant sur les 14 UV et d'une épreuve pratique sanctionnée par un jury externe

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2024 : 100%

Taux de satisfaction 2024 : 4.86/5 – 97%